

8.5

A 2017-027

CS

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP 021 210 17 B0004

Commune de Créancey

date de dépôt : 29 mai 2017
demandeur : Monsieur Marc Henri LUCOTTE
pour : Réfection de toiture existante ;
adresse terrain : 1 grande rue de la vandenesse
lieu-dit La Lochère à Créancey (21 320)

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancey

Le maire de Créancey,
M. Le maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 29 mai 2017 par Monsieur Marc Henri LUCOTTE demeurant 1 Grande Rue de la Vandenesse - lieu-dit La lochère, Créancey (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour réfection de toiture existante ;
- sur un terrain situé 1 grande rue de la vandenesse lieu-dit La Lochère à Créancey (21 320) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 29 mai 2017 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Créancey, Le 08 Juin 2017

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.